

Cour fédérale



Federal Court

**Date : 20130510**

**Dossier : IMM-11316-12**

**Référence : 2013 CF 495**

[TRADUCTION FRANÇAISE CERTIFIÉE, NON RÉVISÉE]

**Vancouver (Colombie-Britannique), le 10 mai 2013**

**En présence de monsieur le juge Manson**

**ENTRE :**

**LE CONSTRUCTION AND SPECIALIZED  
WORKERS UNION, SECTION LOCALE 1611;  
L'INTERNATIONAL UNION OF OPERATING  
ENGINEERS, SECTION LOCALE 115**

**demandeurs**

**et**

**LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
L'IMMIGRATION,  
LE MINISTRE DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES  
COMPÉTENCES,  
HD MINING INTERNATIONAL LTD.,  
CANADIAN DEHUA INTERNATIONAL  
MINES GROUP INC.,  
HUIYONG HOLDINGS (BC) LTD.**

**défendeurs**

**MOTIFS DE L'ORDONNANCE ET ORDONNANCE**

**VU LA REQUÊTE** datée du 8 avril 2013, présentée au nom de HD Mining International Ltd. et de Huiyong Holdings (BC) Ltd. (les défenderesses HD) et visant à ce que la Cour ordonne

aux syndicats demandeurs – le Construction and Specialized Workers’ Union, section locale 1611, et l’International Union of Operating Engineers, section locale 115 – de payer les dépens aux défenderesses HD relativement aux contre-interrogatoires tenus le 22 mars et le 5 avril 2013;

VU le dossier de requête daté du 8 avril 2013 des défenderesses HD, les observations présentées en réponse et le dossier de requête datés du 23 avril 2013 des syndicats demandeurs, le dossier de requête supplémentaire daté du 30 avril 2013 des défenderesses HD et la réplique datée du 6 mai 2013 des syndicats demandeurs;

La requête des défenderesses HD est rejetée pour les motifs énoncés ci-dessous.

- [1] Par une ordonnance sur consentement datée du 4 avril 2013, j’ai ordonné aux auteurs des affidavits présentés par les syndicats demandeurs, Mark Olsen et Brian Cochrane, de se présenter à un contre-interrogatoire au plus tard le 5 avril 2013 pour répondre aux questions précises qui étaient formulées dans les annexes jointes à mon ordonnance ainsi qu’à toute question complémentaire.
- [2] Mon ordonnance du 4 avril 2013 excluait expressément toute demande de production de documents supplémentaires, puisqu’il était entendu que les avocats des syndicats demandeurs maintenaient leur objection quant à la production de tels documents en raison du privilège invoqué et que les défenderesses HD voulaient seulement obtenir des réponses à des questions précises auxquelles on avait refusé de répondre lors de contre-interrogatoires antérieurs, telles que formulées dans leur requête datée du 28 mars 2013. Malgré l’article 94

des *Règles des Cours fédérales*, en ordonnant la présence de ces deux personnes, j'ai limité la portée de ces contre-interrogatoires supplémentaires aux seules questions formulées dans les annexes jointes à mon ordonnance du 4 avril 2013.

**ORDONNANCE**

**LA COUR ORDONNE :**

1. La requête des défenderesses HD est rejetée.
  
2. Les dépens des syndicats demandeurs suivront l'issue de l'instance.

« Michael D. Manson »

---

Juge

Traduction certifiée conforme  
Jean-François Leclerc-Sirois, LL.B, M.A.Trad.Jur.

**COUR FÉDÉRALE**

**AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER**

**DOSSIER :** IMM-11316-12

**INTITULÉ :** LE CONSTRUCTION AND SPECIALIZED WORKERS'  
UNION, SECTION LOCALE 1611 ET AUTRES c LE  
MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
L'IMMIGRATION ET AUTRES

**REQUÊTE ÉCRITE EXAMINÉE À VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE),  
SUIVANT L'ARTICLE 369 DES RÈGLES DES COURS FÉDÉRALES**

**MOTIFS DE L'ORDONNANCE  
ET ORDONNANCE :** LE JUGE MANSON

**DATE DES MOTIFS :** Le 10 mai 2013

**OBSERVATIONS ÉCRITES :**

Charles Gordon  
Lorne Waldman

POUR LES DEMANDEURS

Joan M. Young  
Robin Junger  
Andrew Aguilar

POUR LES DÉFENDERESSES  
HD MINING INTERNATIONAL LTD.  
ET HUIYONG HOLDINGS (BC) LTD.

Aleksandar (Alex) Stojicevic

**AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :**

Glavin Gordon Clements  
Avocats  
Vancouver (Colombie-Britannique)

POUR LES DEMANDEURS

Lorne Waldman & Associates  
Avocats  
Toronto (Ontario)

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Vancouver (Colombie-Britannique)

POUR LES DÉFENDERESSES  
HD MINING INTERNATIONAL LTD.  
ET HUIYONG HOLDINGS (BC) LTD.

Maynard Kischer Stojicevic  
Avocats  
Vancouver (Colombie-Britannique)

